



Litige avec un architecte suite à un devis non signé

Par **ch75**, le **07/07/2011** à **07:58**

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet de travaux au sein de ma résidence principale, j'ai été mis en contact avec un architecte d'intérieur grâce aux services du site 123devis.com.

L'architecte m'a contacté et nous avons convenu d'un rendez-vous à mon domicile.

Suite à ce rendez-vous, le professionnel m'a transmis un devis estimatif des travaux par voie électronique. J'ai rapidement signifié à l'architecte que le montant de son devis excédait de beaucoup mon budget et que, par conséquent, je ne donnais pas suite.

L'architecte a alors insisté pour reprendre un nouveau rendez-vous à mon domicile et m'a annoncé qu'il viendrait accompagné de 3 autres professionnels afin de chiffrer de manière plus précise le montant des travaux.

Suite à cette seconde visite (collective), l'architecte m'a transmis par mail un nouveau devis partiel, et m'a annoncé que les autres devis complémentaires suivraient d'ici quelques jours. J'ai alors de nouveau signifié à l'architecte par courrier électronique que je ne donnais pas suite.

Furieux, l'architecte m'a alors annoncé qu'il allait me faire parvenir par lettre recommandée une note d'honoraires pour frais de déplacement et pour son temps passé à effectuer des recherches.

A aucun moment dans mes différents échanges avec cet architecte ce dernier ne m'avait signifié que ses devis étaient payants. Je n'ai du reste signé aucun document en ce sens. Aucun des devis n'a été signé de ma main, les ayant immédiatement refusés.

De quel recours puis-je me faire valoir ? L'architecte est-il en droit de m'imposer une note d'honoraires alors qu'il ne m'a nullement fait signé de pièce ?

Je vous remercie pour votre aide, les choses semblent s'aggraver car cet architecte m'a envoyé un message quasi injurieux suite à mon refus.

Bien cordialement,

CLB